

Charte éthique de la Chambre Syndicale du Magnétisme

« Ce charte éthique, élaboré par la Chambre Syndicale du Magnétisme, définit les valeurs et engagements qui guident notre pratique. Elle vise à garantir un cadre éthique, transparent et respectueux, tant pour nos patients que pour notre profession. Chaque membre s'engage à suivre ces principes afin de garantir un accompagnement sérieux, professionnel et respectueux de chacun.

Règles pour le cabinet :

- 1-Maintenir les lieux propres et accueillants.
- 2-Assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- 3-Afficher les tarifs des consultations, l'assurance responsabilité, le médiateur de conciliation, et le code de déontologie, ainsi qu'un rappel que le soin en magnétisme ne se substitue pas à un traitement médical.
- 4-La tarification doit être à l'acte, sans remise ni réduction, et ne doit pas être basée sur le temps.

Règles pour le magnétiseur :

- 1-Se conformer et signer le code de déontologie, ainsi que la charte de éthique de la Chambre Syndicale du Magnétisme.
- 2-Porter une tenue vestimentaire appropriée, propre, sans shorts ni tongs.
- 3-Ne pas porter de blouse blanche, ou si blouse il y a, qu'elle soit d'une autre couleur pour éviter toute confusion avec le domaine médical.
- 4-Si le magnétiseur pratique une autre activité, elle ne doit pas ressembler à de l'ésotérisme, afin de préserver la crédibilité du magnétisme.

La posture du magnétiseur :

- 1-Respecter le consultant
- 2-Tenir un langage poli et cohérent
- 3- Ne pas influencer le consultant pour la suite des soins
- 4- Il doit s'assurer que le patient est suivi par un médecin

La communication :

- 1-Sur la plaque comme sur les cartes de visites et autres, le magnétiseur ne doit pas faire figurer de caducée.

En respectant cette charte éthique, nous affirmons notre volonté de pratiquer le magnétisme avec intégrité, respect et professionnalisme. Chaque action que nous posons est guidée par ces valeurs, pour le bien-être et la confiance de nos patients. »

Nom, prénom

MARECHAL MARION

Date et signature :

16/08/26